

HL 13 MAI 2011

ILS AVAIENT FAIT APPEL DES DIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

CGT du Port : les deux dirigeants définitivement condamnés

Les syndicalistes condamnés

JUSTICE. Les deux dirigeants de la CGT du port renoncent à faire appel. De fait leur condamnation devient définitive.

Patrick Deshayes et Brice Friboulet, deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre, sont définitivement reconnus coupables d'abus de confiance et d'escroqueries. C'est la conséquence de leur décision, enregistrée hier par la cour d'appel de Rouen, de se désister de l'appel formé après leur condamnation en première instance, le 8 novembre dernier, à dix mois de prison avec sursis.

Pour le collectif à l'origine des poursuites, ce désistement « est l'aboutissement de sept années de combat et la reconnaissance de leur culpabilité. Ils criaient

au scandale et promettaient que la cour d'appel rétablirait leur innocence... Aujourd'hui ils sont bel et bien coupables ».

« Ce n'est pas un aveu de culpabilité, mais une sage décision », explique pour la défense Me Baudeu, « ils ont préféré ne pas encourir le risque d'être jugé une seconde fois au plan pénal, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec une partie civile dont ils contestent la représentativité. Si l'arrêt de la cour de cassation, sur la procédure de représentativité, avait été rendu avant, ils ne se seraient pas désistés... »

Patrick Deshayes, secrétaire général, aujourd'hui retraité, et

Brice Friboulet, trésorier de la CGT des travailleurs portuaires du GPMH, ont été déclarés coupables, entre 2002 et 2006, d'escroqueries à l'encontre de leur employeur, en ayant bénéficié de notes de frais non justifiées. Coupables également d'abus de confiance au détriment de leur syndicat pour avoir détourné à leur profit une partie de ses fonds. Et condamnés à verser solidairement près de 26 000 € de dommages et intérêts au mandataire du syndicat.

L'appel concernant les intérêts civils sera jugé le 24 janvier 2012.

MARIE-CHRISTINE URSET